



BULLETIN D'ADHESION APVP Individuel Saison 2018

Nom : Prénom :

Date de naissance : email :

Adresse principale :

Code postal et ville :

Tél :

Adresse durant le stage, ou résidence secondaire :

.....

Code postal et ville :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom :

Tél domicile : Tél travail :

Adhésion

Individuelle : 15 €

Licence

Passeport voile : 11 €.

Licence club jeune (-de 18 ans) : 28.00 €, (obligatoire avec la formule club).

Licence club adulte : 56.00 €, (obligatoire avec la formule club).

Je demande à l'APVP l'établissement de ma licence 2018.

Je reste licencié dans un autre club : N° N° club

Date d'adhésion : N° Adhérent :

Un certificat médical universel, mentionnant une aptitude à la pratique du sport en général est obligatoire pour tous les enseignements.

APVP 11 rue Ancel de Caïeu 80410 Cayeux sur mer
Tél : 06 84 49 54 38 Email : apvp80@gmail.com
Agrément J.S. N° D80S174

Engagements pour les majeurs

Je soussigné(e) : Né(e) le :

Atteste sur l'honneur :

Etre capable de plonger puis de nager au moins 50 mètres.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en général.

J'autorise les responsables à prendre toutes les décisions qui s'imposent en cas d'accident survenant pendant l'activité (traitement de première urgence, hospitalisation).

Je prendrai connaissance de l'arrêté du 09.02.1998 et du règlement intérieur affichés à l'accueil de l'école de voile. J'atteste avoir reçu l'information relative au contrat d'assurance complémentaire FFV/MMA. Date :

Signature

Attestation familiale pour les mineurs

Je soussigné(e) : Né(e) le :

Déclare sur l'honneur :

Avoir plein exercice de puissance paternel ou maternelle.

Exercice de la tutelle.

Etre investi du droit de garde, sur le mineur ci-dessous désigné :

Autorise le mineur de moins de 12 ans ci-dessous désigné à quitter l'école de voile sans accompagnateur.

Nom : Prénom :

J'autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au sein de l'APVP. J'atteste que :

Pour les mineurs de 16 ans et plus, le mineur précité est apte à nager au moins 50 mètres départ plongé.

Pour les mineurs de moins de 16 ans, le mineur précité est apte à s'immerger puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en général.

J'autorise les responsables à prendre toutes les décisions qui s'imposent en cas d'accident survenant pendant l'activité (traitement de première urgence, hospitalisation).

Je prendrai connaissance de l'arrêté du 09.02.1998 et du règlement intérieur affichés à l'accueil de l'école de voile. J'atteste avoir reçu l'information relative au contrat d'assurance complémentaire FFV/MMA. Date :

Signature